

PRÉVENIR LA GRIPPE ET LA GASTRO-ENTÉRITE

DANS LES RÉSIDENCES
PRIVÉES POUR ÂÎNÉS

QUOI FAIRE QUAND UN RÉSIDENT PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE...

GRIPPE

ISOLER LE RÉSIDENT MALADE JUSQU'À 5 JOURS APRÈS LE DÉBUT DES SYMPTÔMES.

Retirer tout employé malade jusqu'à 5 jours après le début des symptômes.



SE LAVER LES MAINS FRÉQUEMMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON OU AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE :

- AVANT ET APRÈS LES SOINS AU RÉSIDENT
- APRÈS AVOIR RETIRÉ LES GANTS
- APRÈS TOUT CONTACT AVEC L'ENVIRONNEMENT DU RÉSIDENT



GASTRO-ENTÉRITE

ISOLER LE RÉSIDENT MALADE JUSQU'À 48 HEURES APRÈS LA FIN DES SYMPTÔMES.

Retirer tout employé malade jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes.

PORTER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION LORS DE SOINS OU DE CONTACTS AVEC L'ENVIRONNEMENT DU RÉSIDENT MALADE.



APPORTER LE MINIMUM DE MATÉRIEL DE SOINS DANS LA CHAMBRE DU RÉSIDENT MALADE.
RÉSERVER LE MATÉRIEL AU RÉSIDENT, SINON NETTOYER ET DÉSINFECTER APRÈS CHAQUE UTILISATION.



NETTOYER ET DÉSINFECTER LES SURFACES SELON LA ROUTINE D'ENTRETIEN HABITUELLE.

NETTOYER ET DÉSINFECTER FRÉQUEMMENT LES SURFACES LES PLUS SOUVENT TOUCHÉES EN UTILISANT DE L'EAU DE JAVEL.¹



Si possible, réserver une toilette à l'usage de la personne malade, sinon une chaise d'aisance, vidangée et désinfectée après chaque usage.

1. Une partie d'eau de Javel pour 9 parties d'eau

AVISER LES VISITEURS QU'ILS DOIVENT APPLIQUER LES MESURES DE PRÉVENTION MISES EN PLACE.

SAVOIR RECONNAÎTRE UNE ÉCLOSION

2 CAS DE GRIPPE À L'INTÉRIEUR DE 10 JOURS SUR UN MÊME ÉTAGE, UNE MÊME UNITÉ OU UN MÊME SECTEUR.

2 CAS DE GASTRO-ENTÉRITE À L'INTÉRIEUR DE 48 HEURES SUR UN MÊME ÉTAGE, UNE MÊME UNITÉ OU UN MÊME SECTEUR.



EN CAS D'ÉCLOSION :

- AVISER L'INFIRMIÈRE DU CLSC
- SUSPENDRE LES ACTIVITÉS SOCIALES OU DE GROUPE
- ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE LIMITER OU D'INTERDIRE LES VISITES

CONSIDÉRER L'ÉCLOSION TERMINÉE 10 JOURS APRÈS LE DÉBUT DES SYMPTÔMES CHEZ LE DERNIER CAS.

CONSIDÉRER L'ÉCLOSION TERMINÉE 4 JOURS APRÈS LA FIN DES SYMPTÔMES CHEZ LE DERNIER CAS.

- ▶ SI L'ÉTAT DU PATIENT SE DÉTÉRIORE, COMMUNIQUER AVEC LE MÉDECIN DU RÉSIDENT OU INFO-SANTÉ 8-1-1.
- ▶ LORS DU TRANSFERT D'UN RÉSIDENT, TOUJOURS AVISER L'ÉTABLISSEMENT QUI LE RECEVRA, PAR TÉLÉPHONE OU PAR ÉCRIT, DE LA PRÉSENCE DE SYMPTÔMES CHEZ LE RÉSIDENT OU D'UNE ÉCLOSION DANS LA RÉSIDENCE.

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

